

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 73 (1937)
Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Jeunesse actuelle.* — *Commission pour le choix de lectures (suite).* — VAUD : *Comité S. P. V.* — *Maisons de commerce.* — A Château-d'Oex. — *Dans les sections : Nyon.* — GENÈVE : U. I. P. G. — MESSIEURS : *Les effets de la dévaluation.* — NEUCHÂTEL : *Fonds scolaire.* — JURA : *Centenaire de l'École normale de Porrentruy.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : PIERRE BOVET : *Les examens de recrues dans l'armée suisse.* — ALB. R. : *Faisons le point !* — *Passe d'armes.* — *L'école et l'empire.* — PRATIQUE : L. HÄMMERLI : *A propos de solfège.* — *Lectures littéraires.*

PARTIE CORPORATIVE

JEUNESSE ACTUELLE

Il fallait s'attendre à de violentes attaques en réponse au compte rendu que notre dévoué collègue Julien Rochat a publié dans l'*Educateur* du 30 janvier. Je n'ai pas l'intention de le critiquer bien que je ne sois pas entièrement d'accord avec le contenu de son article. J'ai eu l'occasion d'apprendre à connaître l'ancien président de la Romande, et je puis assurer tous nos collègues que les attaques dont il est l'objet sont injustifiées. Cependant je relèverai un fait qui me paraît navrant. M. R. H. W., qui prend à partie M. Rochat est un jeunet, âgé de 18 ou 19 ans et décoré du titre de plus jeune journaliste de la Suisse. Or, pensez-vous que M. R. H. W. ait qualité pour insulter Julien Rochat et notre *Bulletin* ? La foi qui l'anime — je suis prêt à croire qu'elle est sincère — l'autorise-t-elle à salir un homme d'expérience et le *Bulletin* d'une corporation ? Certainement, vont me répondre quantité d'excellents patriotes et de gens sensés. C'est ici que nous touchons au problème délicat et brûlant que posent les temps modernes. Je vous soumets ces quelques réflexions sans aucune intention polémique ou politique, mais simplement pour déplorer en ma qualité d'éducateur une fâcheuse tendance de la jeunesse.

Nombreux sont ceux qui fondent leurs espoirs sur une jeunesse encore inexpérimentée, mais déjà douloureusement secouée par une évolution sociale trop rapide. Ils ne cessent de l'exhorter, de l'enflammer, de l'enthousiasmer et en définitive de lui imposer un idéal, un programme d'action souvent fort beaux en eux-mêmes, mais dont les jeunes gens ne retiennent que les absolus, soulageant leur conscience tourmentée et fondant solidement leur ligne de conduite. Il n'est pas pire démagogie que celle qui s'exerce sur la jeunesse. En effet, celle-ci est ennemie de toute relativité ; le sens critique lui répugne, car il fait surgir des laideurs et des difformités

là où elle ne voyait que beauté et pureté. N'est-ce pas contre ce sens critique trop aiguë que se brisent beaucoup d'élans généreux ? La pensée trop longuement mûrie, l'effort objectif déplaisent aussi à la jeunesse. Ne font-ils pas apparaître les problèmes en apparence simples dans toute leur complexité véritable ? Ne détruisent-ils pas très souvent l'action à laquelle la jeunesse veut avant tout se consacrer ? Tout naturellement les jeunes s'agrippent à des principes déclarés universels et exclusifs, fondent sur eux leur activité et foncent dans la mêlée, têtes baissées, sûrs d'eux. Leur route est droite et pure, leur foi est immense.

Autrefois ces élans de jeunesse restaient sans conséquence, tandis qu'il en va tout autrement aujourd'hui. Tirillés de droite et de gauche, les jeunes gens vont grossir les rangs de ceux qui ne supportent aucune contradiction et qui étouffent leur sens critique pour rester plus étroitement attachés à leurs principes. Flattés dans leur amour-propre, ils méprisent ceux qui ne les suivent pas et flétrissent du nom de lâches ceux qui cherchent dans chaque chose une part de vérité et, comme notre Seigneur, pardonnent aux égarés.

Voilà, me semble-t-il, la maladie dont souffre la jeunesse actuelle : exagération d'un enthousiasme souvent légitime, absence de sens critique, dédain de la recherche patiente et objective, amour-propre et intransigeance insupportables. Les germes de cette véritable psychose sont partie intégrante du tempérament de la jeunesse ; il est donc impossible de les extirper. Mais le danger véritable réside essentiellement dans la culture sans discernement — ou plus souvent consciente et habile — de ces germes et dans l'exploitation d'une suggestibilité naturelle.

Ces quelques réflexions, je le répète, ne me sont inspirées par aucune doctrine réactionnaire ou révolutionnaire, ni par une fâcheuse tendance à la pusillanimité ou à la lâcheté ; je suis jeune aussi, désireux d'agir, mais je tenais à exprimer aux lecteurs du *Bulletin* l'inquiétude de ceux qui se consacrent à l'éducation de la jeunesse et qui de ce fait croient que la perfectibilité humaine n'est pas une utopie.

R. ULDRY.

COMMISSION POUR LE CHOIX DE LECTURES

destinées à la jeunesse et aux bibliothèques scolaires et populaire.

Rapport sur l'exercice 1936 (suite).

Mais la Commission pour le Choix de Lectures ne peut s'en tenir uniquement à ces générosités... parfois intéressées. Elle doit à sa mission éducative de faire son choix, de juger en toute indépendance et de signaler au public les ouvrages qui le méritent. Et pour ce faire, il faut que les autorités lui viennent en aide. Car il est bon de rappeler que le *Bulletin bibliographique* présente des garanties d'impartialité

auxquelles ne peuvent prétendre les réclames et les prospectus lancés en faveur des ouvrages nouveaux. En faisant connaître au public romand les bons livres qui paraissent, en préservant la jeunesse des mauvaises lectures, il remplit un véritable apostolat et on peut dire qu'il a atteint son but. Aucune publication romande ne pourrait le remplacer à ce point de vue, car il n'en existe aucune qui lui soit semblable.

La suppression des subsides de trois cantons romands nous porte un coup sensible. Nous suivons d'assez près les événements pour nous rendre compte de l'urgence des économies. Mais quand il s'agit de si petits engagements, nous sommes en droit de nous demander si, dans ce cas, l'économie matérielle correspond au tort moral qu'il entraîne. Discrètement et sans que ses collaborateurs en tirent ni vanité ni bénéfice personnel, notre Commission accomplit une besogne d'assainissement de toute urgence. Les subsides fédéraux et cantonaux nous sont indispensables : il faudrait, pour contenter nos bibliothèques scolaires vaudoises notamment — qui en ont fait la demande expresse en conférence officielle de district — paraître six fois par an au moins. Il conviendrait, en effet, de serrer l'actualité de très près, ce que ne peut faire un *Bulletin* trimestriel. Et même en 1937, notre budget appauvri ne nous permettra probablement qu'un seul fascicule semestriel. Et pourtant, il est urgent d'unir tous les efforts des gens de bonne volonté pour donner à la jeunesse des notions morales saines et solides. Dans tous les pays, on se préoccupe de la littérature qui lui est consacrée. La Suisse allemande lui voue une attention toute particulière : le *Schweiz. Lehrerverein* a, longtemps avant nous, créé sa « Jugendschriftenkommission ».

« Ayez recours aux services gratuits des éditeurs » nous conseille le Bureau de la S.P.R. C'est bien ce que nous avons fait et nous nous trouverons dans l'obligation pénible de quémander auprès des éditeurs et des libraires les livres à analyser, dangereux moyen pour un choix qui doit rester indépendant de la question mercantile. Et les modestes subventions que nous sollicitons, précieuses pour nous, ne sont pas de nature à déséquilibrer le budget de l'Etat et l'importance qu'elles revêtent pour la protection morale de la jeunesse compense largement le sacrifice.

Disons encore que la carence des subsides romands nous a mis dans la pénible obligation de supprimer l'envoi en décembre 1936 des 450 exemplaires brochés de notre *Bulletin bibliographique* que d'après nos statuts, nous expédions aux cantons qui nous subventionnent. Un grand nombre de bibliothèques du pays romand seront ainsi privées des renseignements précieux et des directions que leur fournissait notre brochure de 32 pages.

Et avant de mettre le point final à ces notes déjà trop longues, nous nous permettons de citer ici la péroraison réconfortante du

discours d'un éminent homme d'Etat prononcé tout récemment à Saint-Pierre de Genève ; elle jette un rayon d'espoir sur l'avenir qui nous apparaît bien sombre :

« La crise n'est pas seulement économique, elle a encore une signification morale et sociale. Elle exige une compression rigoureuse des dépenses, mais, d'autre part, elle fait apparaître plus qu'en un autre temps le rôle vital et déterminant des institutions qui ont pour tâche d'éduquer la jeunesse et de la préparer à la vie collective. Avec une attention plus soutenue que jamais, et en raison même des obstacles qui se dressent au seuil de toutes les carrières, *l'Etat a le devoir* (c'est nous qui soulignons), à chaque degré de l'école qu'il contrôle, *de veiller au développement de cette jeunesse, à sa formation intellectuelle, morale et civique.* Il n'y faillira pas. »

Ainsi soit-il !

Au nom de la Commission pour le Choix de Lectures :

La Vice-Présidente : L. PELET. *Le Secrétaire-Caissier :* Gve ADDOR.

VAUD

COMITÉ S. P. V. POUR 1937

Dans sa séance du samedi 6 février, le comité S. P. V. s'est constitué comme suit pour l'année en cours :

M. *Ami Borloz*, président, *St-Prex*. Téléphone 76.043.

M. *Ed. Lavanchy*, secrétaire et vice-président, *Donneloye*. Téléphone 3.852.

M. *C. Grobéty*, caissier, *Vallorbe*. Téléphone 21.

Mme *L. Cornuz*, bulletinière et Bureau de placement, *Vevey*. Téléphone 52.514. (En cas d'urgence.)

M. *Michel Rey*, archiviste, *Cossonay*. Téléphone 8.151.

Le bureau de *Mauborget* 12. Téléphone 29.226., est ouvert chaque samedi de 16 à 17 heures.

1^{er} samedi du mois : *M. Borloz*. — 2^e samedi du mois : *M. Lavanchy*. — 3^e samedi du mois : *M. Rey*. — 4^e samedi du mois : *Mme Cornuz*. — 5^e samedi du mois, éventuel : *M. Grobéty*.

L. Cz.

MAISONS DE COMMERCE

La maison *H. Bury*, trousseaux, literie, tissus d'ameublements, *rue du Théâtre, Vevey*, s'inscrit dans la liste des maisons de commerce qui accordent au corps enseignant un escompte de 10 % sur leurs achats au comptant. Merci infiniment.

— Les mutations à apporter aux listes imprimées ont paru dans quelques *Bulletins* de 1936 et tous ces changements seront rappelés sous peu dans une rubrique spéciale après vérification en comité.

Les sociétaires sont instamment priés de nous signaler les maisons nouvelles qui accordent cet escompte et qui peut-être n'auraient pas été portées dans nos listes.

L. Cz.

A CHATEAU-D'OEX

Décisions unilatérales.

Le Conseil communal de *Château-d'Oex* vient d'accomplir un geste « énergique » pour diminuer le déficit de 1937 ; il a décidé de ne pas payer son corps enseignant pendant un mois de vacances, en été.

La nouvelle a fait le tour de la presse avec une grande rapidité. Et comme la mesure est illégale, le traitement du corps enseignant étant fixé par une loi cantonale, il suffira d'une mise au point précise du *Conseil d'Etat* pour que tout rentre dans l'ordre et que ce mois de repos, qui n'est tout de même pas un mois de jeûne, reçoive le « douzième » dont on ne peut le sevrer.

Ce qui importe davantage, c'est l'esprit qui a présidé à une telle décision. Nous y voyons l'assouvissement d'une animosité contre les traitements fixes qui ne subissent pas immédiatement le contre-coup des conditions économiques régionales. C'est le même sentiment qui a fait éclore dans le Jura, il y a quinze mois la pétition qui circula dans le plus grand secret pour frapper mieux, par un effet d'ensemble brusque et compact. Que dire de ces braves Vaudois qui s'insurgent contre leurs maîtres d'école parce qu'il faut les payer, non seulement quand ils travaillent, mais pendant les vacances ? Nous ne pouvons leur en vouloir d'exprimer leur opinion à ce sujet, mais le moyen qu'ils ont employé est absolument contraire aux bases de l'Etat démocratique : pourquoi ne pas rester sur le terrain légal en faisant usage du droit de pétition, d'initiative ?

Les lois votées doivent être respectées ; sans cela nous entrons en plein dans l'arbitraire, la démocratie fondée sur la « vertu » du citoyen a vécu et nous nous aventurons dans le maquis plein d'embûches du pouvoir absolu que nous savons si bien critiquer... chez les autres. Une loi scolaire ou autre pourrait donc chez nous devenir le papier que l'on chiffonne ? Le maître d'école enseigne le civisme, il doit enseigner le respect de l'autorité et des lois qui nous régissent tous. Que l'autorité ne le mette pas dans une situation impossible vis-à-vis d'elle-même, de lui-même et de son enseignement.

* * *

Nous invitons les autorités de *Château-d'Oex* à donner un ordre à leurs députés pour la prochaine session : demander le **paiement des instituteurs par l'Etat**. Ainsi plus de « devoir mensuel » envers le corps enseignant ; le receveur de l'Etat s'occupe de cette besogne, les boursiers communaux en sont déchargés et les comptes s'équilibrent par la rentrée des impôts et des subsides.

La solution que nous préconisons n'est pas née d'aujourd'hui ; il y a beau temps qu'on en parle et les communes qui en font la demande

peuvent déjà, à l'heure actuelle, se débarrasser de cette corvée, de ce souci d'autant plus cuisant que les caisses publiques ne débordent pas en toute saison. Le paiement par l'Etat ne rendra pas aux communes obérées la prospérité. Mais les réductions de traitement qui amoindrissent la capacité d'achat diminuent aussi le rendement des impôts ; tout l'argent qui roule en moins est une cause de marasme en plus et celui que l'on remet au fonctionnaire présente un avantage certain pour les caisses publiques puisque pas un centime n'est soustrait au fisc, ce qui n'est pas toujours le cas pour celui qui repose, à l'abri de toute investigation.

Les affaires reprennent à La Vallée et dans le Jura, les salaires y remontent. Le tourisme renaît dans nos montagnes : Château-d'Oex serait-il le seul endroit à n'en pas bénéficier ?

Amis montagnards, le corps enseignant aime vos chalets, vos pensions de vacances ; il s'en va à vous pendant l'été et vos budgets familiaux se trouvent bien des exodes des citadins vers l'air pur, vers vos sapins et vos sommets. Ne les malmenez pas trop ; ils pourraient se fâcher et rester en plaine, ou choisir des lieux moins beaux, aux habitants plus compréhensifs. Ce n'est pas ce que vous voulez, ni ce que nous voulons. Ainsi donc nous nous comprenons et nous sommes prêts : vous, à biffer du « tableau noir » de vos séances ces lignes offensantes et nous, de notre côté, à passer l'éponge.

L. Cz.

— Nous rappelons pour mémoire — tous les journaux vaudois l'ont publiée cette semaine — la protestation votée à ce sujet par l'assemblée générale S. P. V. :

Protestation.

Les membres de la S. P. V., réunis en assemblée générale le 31 janvier 1937 à Lausanne, protestent énergiquement contre la décision illégale de la commune de Château-d'Oex, supprimant un mois de traitement au corps enseignant de cette commune.

Ils chargent le Comité central de demander au Conseil d'Etat de faire respecter la loi, l'obéissance à la loi étant la condition première de l'ordre dans l'Etat.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

DANS LES SECTIONS

Nyon. — « *Nyon à travers les âges* ». — C'est le titre du « Festival » que les classes primaires de Nyon donneront aujourd'hui 13 et demain 14 février à la Salle communale de notre petite cité.

Le scénario est l'œuvre de M. Alfred Pavillon, et la musique a été composée (une dizaine de chœurs à deux, trois ou quatre voix)

par M. Henri Mayor, tous les deux instituteurs à Nyon. De nombreux ballets et rondes ont été mis sur pied par M. C. Collins, professeur de gymnastique. Les costumes ont presque tous été confectionnés par les institutrices de Nyon.

Ce spectacle, fort bien préparé, fera honneur aux classes primaires de notre ville. M. Mayor assume la direction générale. B.

GENÈVE

U. I. P. G. — MESSIEURS

LES EFFETS DE LA DÉVALUATION

Il y a quelques mois, au moment où notre Haut Conseil fédéral prenait la grave décision de la dévaluation du franc suisse, on nous affirma qu'une hausse des produits du pays n'était pas à redouter et que toutes les mesures seraient prises pour parer à une hausse éventuelle sur le marché intérieur.

Qu'en est-il advenu ?

En dépit des pronostics optimistes de Berne, une vague de hausse déferle sur le pays et ce sont les denrées de première nécessité qui sont touchées les premières : pain, lait, beurre, fromage et combustible. — « Le franc reste le franc » proclamait, au lendemain de la séance historique, Monsieur le Conseiller fédéral Meyer !

Il faut constater qu'aujourd'hui le franc ne vaut plus que quatorze sous et que nous ne sommes pas encore au bout des conséquences fâcheuses (je parle au point de vue des consommateurs !) de la dévaluation. Les fonctionnaires cantonaux de Genève et plus spécialement les membres du corps enseignant qui, il y a deux ans, ont vu leurs traitements diminués de 10 à 40 %, commencent à éprouver une certaine crainte devant les perspectives de l'avenir.

Au moment de la baisse de nos traitements, on a parlé de la situation financière critique de l'Etat, mais on a parlé aussi d'un « réajustement » des traitements au coût de la vie. Et quand ce « réajustement » doit se traduire par une baisse, les pouvoirs publics en prennent l'initiative assez rapidement. Il serait vain d'attendre d'eux pareil empressement dans l'éventualité présente.

Aussi pensons-nous que le moment est venu, pour nos associations corporatives, d'entreprendre au plus vite les démarches nécessaires afin que le pouvoir d'achat des fonctionnaires reste normal.

Ad. LAGIER.

NEUCHÂTEL

FONDS SCOLAIRE

Un bouclement provisoire des comptes du Fonds scolaire, pour l'exercice 1936, révèle un déficit de 131 000 fr., soit 11 000 fr. de plus que les prévisions.

Rappelons que les déficits ont fait leur apparition en 1933 et se sont élevés aux sommes suivantes :

1933 : Fr. 25 000 ; 1934 : Fr. 45 000 ; 1935 : Fr. 61 000 ; 1936 : Fr. 131 000 ; Total : Fr. 262 000.

La commission parlementaire chargée de l'examen du projet de loi sur le Fonds scolaire a déjà siégé à quatre reprises. La discussion par articles est terminée ; mais un grand nombre de questions ont été renvoyées au Conseil d'Etat ou à l'expert pour nouvel examen. Malgré la lenteur des travaux, il y a tout lieu d'espérer que le projet sera soumis à nouveau au Grand Conseil dans sa prochaine session extraordinaire.

Il nous revient que l'Etat est disposé à payer la part complémentaire d'allocation qui lui est demandée. La majorité des communes se refusent jusqu'à présent à augmenter leurs versements. Mais, attendons la fin.

J.-Ed. M.

JURA

CENTENAIRE DE L'ÉCOLE NORMALE DE PORRENTRUY

Il y a cent ans, cette année, que l'Ecole normale des instituteurs du Jura fut fondée.

Pour commémorer dignement et solennellement ce centenaire, différentes manifestations et cérémonies se dérouleront à Porrentruy les 29 et 30 octobre prochain, sauf imprévu.

Nous reviendrons en son temps sur le programme détaillé de ces journées, programme qui comprendra notamment une représentation théâtrale, des discours inévitables, mais nécessaires, une étude sur l'œuvre de Thurmann, botaniste et géologue, fondateur de l'Ecole normale et, naturellement, le banquet traditionnel où les instituteurs sortis de ce vénérable établissement seront groupés par série.

Le Comité central de la S. P. J. s'est demandé si ce centenaire ne serait pas l'occasion, pour les instituteurs jurassiens sortis de cette école, de faire un geste et de marquer leur sympathie et leur attachement à cette belle institution, en créant un fonds dont les intérêts pourraient servir à aider dans leurs études à l'Ecole normale les élèves qui (il y en a, hélas !) sont dans une situation financière difficile.

Cette question est à l'étude et nous ne doutons pas que cette idée soit acceptée et soutenue par tous ceux qui passèrent les plus belles années de leur vie, peut-être, dans cette école normale qui leur a donné à la fois un gagne-pain et un idéal.

H. G.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LES EXAMENS DE RECRUES DANS L'ARMÉE SUISSE ¹

1854-1913

Diverses circonstances curieuses ont fait que, sans qu'il y ait lieu d'incriminer personne, un livre que j'ai envoyé il y a deux ans à la rédaction de l'*Educateur* n'y a été l'objet d'aucun compte rendu (pas plus qu'à la *Schweiz. Lehrerzeitung*, sauf erreur), alors que des revues militaires lui faisaient un accueil tout à fait aimable. Circonstance plus curieuse encore, ce livre, où je pensais ne traiter qu'un sujet du passé, se trouve, d'une façon tout à fait inattendue, avoir une actualité réelle et intéresse l'avenir. Et c'est ainsi que l'*Educateur* a l'aimable pensée de m'inviter à le présenter moi-même. Merci.

Les examens de recrues ont été à plusieurs reprises passionnément discutés dans l'*Educateur*. Je n'ai pu faire autrement que d'en citer plusieurs articles savoureux de Jules Cordey, éloquents d'Ernest Briod. ²

Le sujet que j'ai étudié en relation avec une enquête internationale sur les examens pour en dégager des leçons permanentes, est en rapport étroit avec le développement de l'école primaire suisse ; pour le comprendre il faut remonter à une époque où l'*armée fédérale* n'existait pas encore et où l'*école fédérale* semblait imminente. Ce sont des pages instructives que celles qui nous rappellent les causes de cet arrêt, dont l'échec du « bailli scolaire » de 1882 est le symbole.

Les examens de recrues ont suscité pendant quarante ans un intérêt passionné ; on s'en convaincra en parcourant les neuf pages serrées de bibliographie qui énumèrent les publications auxquelles ils ont donné lieu.

Les épisodes amusants ne manquent pas : un landamman de Nidwald qui glissait sous les yeux des recrues les solutions des problèmes qu'on leur posait, l'expert fédéral qui se rend impossible dans le canton de Vaud, parce que « dans un établissement public », après avoir « profité de quelques-uns des avantages particuliers à ce canton », il a eu une « discussion un peu vive avec un des membres du Grand Conseil », les questions saugrenues qu'on assurait être posées aux recrues : « J'ai devant moi le plan du Palais fédéral à l'échelle de 1 pour 200... La salle du Conseil des Etats a une longueur de 69 mm. et une largeur de 63 mm. Quelle surface occupe chacun des 44 conseillers aux Etats ? », etc.

¹ J'ai commis l'erreur, incompréhensible, de donner à deux reprises le prénom d'Eugène à l'ancien rédacteur de l'*Educateur*, dont nous savons pourtant bien tous qu'il s'appelle Ernest. Autre errata : p. 186, lire 1896 au lieu de 1906 ; p. 139, lire 1912 au lieu de 1916 ; p. 146, ligne 5 : 21 au lieu de 56.

² Collection d'actualités pédagogiques. Delachaux, Neuchâtel.

Cela n'empêche pas que, au point de vue de la technique des examens, nous n'ayons eu là un examen modèle (La France et l'Allemagne s'apprêtaient à nous l'emprunter au moment où nous l'avons laissé tomber). Et, dans les rapports que le Bureau fédéral de statistique consacrait à la mise en valeur des résultats, il y a des pages qui restent de toute première importance sur l'absurdité de ce calcul de la moyenne, auquel entraînent, inévitablement, les appréciations quantitatives, et qui, il faut le reconnaître le rouge au front, consiste tout simplement à additionner, et à diviser des nombres ordinaux — un délit que nous ne permettons pas au moindre de nos petits écoliers.

Mais ce que l'on demandera, je pense, à mon récit, ce sont ses conclusions. Elles ont peut-être d'autant plus de poids qu'elles ont été formulées à un moment où il n'était pas question de ressusciter les examens de recrues, et, cela va de soi, sans tenir compte des propositions de 1936. Les voici très sommairement :

1. Il est certainement regrettable de ne pas profiter de l'occasion exceptionnelle qu'offre le recrutement pour obtenir, à très peu de frais, des renseignements d'ordre psychologique sur la population masculine suisse, comme on en obtient d'ordre physiologique et, depuis les recherches du prof. Schlaginhaufen, d'ordre anthropologique également. A cet égard les propositions comme celles du regretté Duvillard, dans l'*Educateur* de 1922, ou de M. Heinis, sont du plus haut intérêt.

2. On peut provoquer par un examen de ce genre des progrès extraordinaires en matière de connaissances positives (savoir et savoir-faire). Si l'on estimait désirable en haut lieu, qu'une plus forte proportion de jeunes gens sachent lire, écrire ou parler une seconde ou une troisième langue, sachent dessiner, repriser leurs vêtements, planter des clous — ou des choux —, nager, aller en ski ou à bicyclette, — il n'est pas douteux pour moi que l'inscription de ces desiderata au programme d'un examen des recrues, conduit à peu près comme l'ancien, ne fût d'une grande efficacité.

3. Mais, quand j'entends dire que l'on compte sur cet examen pour développer l'éducation civique, c'est-à-dire, si je comprends bien, l'attachement à la Suisse et à son idéal démocratique, il est évident que l'on ne connaît rien de l'histoire des examens de recrues, et qu'on n'a pas lu ni les pages d'Ernest Briod dans l'*Educateur* de 1920, ni la lettre du conseiller d'Etat bernois Ritschard au Conseil fédéral en 1906. Elles valent pourtant la peine d'être lues.

On peut en rendant compte d'un livre viser deux buts : le faire lire, ou en dispenser. Mais l'auteur du compte-rendu manque parfois son but. Il écrit pour qu'on lise le livre et on s'en dispense ; il écrit pour qu'on s'en dispense, et on le lit. Si je me trouvais être moi-même dans ce second cas, je ne m'en plaindrais pas.

Pierre BOVET.

FAISONS LE POINT !

à propos de « *l'Annuaire international de l'Éducation et de l'Enseignement. 1936* »¹.

Faisons le point. L'annuaire international de l'éducation et de l'enseignement nous en fournira la possibilité. Bousculée, tirillée, dévaluée et revaluée, l'École vit et ce livre de 470 pages nous la montre au travail dans tous les pays. Il est impossible de donner en un article une vue quelque peu précise de sa situation dans le monde. Pour aujourd'hui, nous voudrions mettre sous vos yeux la synthèse des faits pédagogiques par quoi s'ouvre la volumineuse étude de P. Rossello et de ses collaborateurs. Nous tâcherons de citer quelques exemples à l'appui de ces constatations, nous proposant de revenir, dans un prochain numéro sur certains cas qui nous paraissent particulièrement intéressants.

« Tout en reconnaissant la part qu'il convient de faire aux appréciations subjectives dans un tel choix, l'année scolaire 1935 pourrait, nous semble-t-il, être caractérisée par les six faits suivants :

1° Pour la première fois depuis la crise économique mondiale, la tendance à l'augmentation des budgets de l'instruction publique est plus forte que la tendance à l'introduction de nouvelles économies.

2° Les réformes scolaires se multiplient. Peu de pays échappent à cette fièvre de transformation de leur enseignement, globale ou par étapes.

3° Dans un grand nombre de pays, les principaux problèmes posés par l'enseignement primaire (développement de l'enseignement pré-scolaire, lutte contre l'analphabétisme, prolongation de la scolarité), continuent à se présenter sous leur aspect quantitatif : augmentation du nombre des classes et des maîtres.

4° L'endiguement de la ruée vers l'école secondaire et la structuration de l'enseignement du second degré par rapport aux autres catégories d'enseignement, a constitué pour beaucoup de pays une préoccupation primordiale.

5° L'enseignement professionnel prend un essor visible. Comme l'enseignement secondaire, il se trouve en face d'une série de problèmes de structuration, problèmes qui se posent surtout en fonction de l'organisation de l'enseignement primaire supérieur et de l'enseignement secondaire.

6° Comme conséquence de la tendance qui veut que l'école forme avant tout des hommes d'action, des hommes pratiques, d'un caractère ferme parce que physiquement forts, l'éducation

¹ *Annuaire international de l'Éducation et de l'Enseignement* : Bureau international d'éducation, Genève.

physique prend de l'ampleur aux dépens de l'éducation purement intellectuelle. »

L'Annuaire cite encore parmi les tendances pédagogiques actuelles : l'amélioration professionnelle du personnel enseignant, la réhabilitation de l'école rurale, le développement des œuvres d'éducation populaire, la diffusion des moyens auxiliaires modernes de l'enseignement (radio et cinéma scolaires), etc. Cet exposé présente un caractère nettement optimiste. Je crois, toutefois qu'on ne doit pas oublier que les sources de l'ouvrage sont des rapports officiels. Et l'on sait qu'il y a souvent loin de la circulaire ministérielle à son application pratique et que beaucoup de bonnes intentions se perdent en chemin.

Relevons quelques faits qui indiquent une « reprise » dans le domaine scolaire.

Le budget de l'Instruction publique d'Angleterre comporte pour 1934-1935 une augmentation de 1 549 117 livres sur celui de l'année précédente. Le gouvernement a décidé de réduire de moitié la diminution de 10% sur les traitements.

Aux Etats-Unis, les traitements ont été rétablis complètement dans certains Etats.

Au Mexique, le budget de 1935 présente une augmentation de 30% sur celui de 1934.

Le budget de l'Iran a sextuplé au cours des dix dernières années.

Au Chili 200 nouvelles écoles, en Espagne 1333 nouveaux instituteurs et institutrices (mais où sont-ils tous, maintenant !).

En Italie le nombre des classes créées depuis 12 ans est de 18 000.

Je n'ai cité que quelques-uns des renseignements puisés à la mine de documents que constitue l'Annuaire international de l'éducation. La lecture de l'ouvrage est aisée, la présentation des faits et des chiffres est conçue de manière à faciliter les recherches et chaque instituteur devrait prendre connaissance de ce volume qui est certainement le tableau le plus complet de la situation actuelle de l'école.

La publication de l'Annuaire est une des parties les plus utiles de l'œuvre du Bureau international d'éducation. Alb. R.

PASSE D'ARMES

Lancelot-Abel Hermant, en preux chevalier de la langue française, a asséné sur la tête de notre collaborateur Vittoz des coups d'épée qu'il pensait mortels. Le courtois écrivain ne trouvera pas mauvais sans doute qu'une plume plus distinguée que celle d'un vulgaire collaborateur de notre journal croise son épée d'académicien.

Voici les lignes qu'un obligé collègue a relevées dans un ouvrage de Paul Léautaud.

Je n'avais encore rien lu de M. Abel Hermant, qui a réussi ce tour de force de nous faire regretter Jules Claretie dans ses chroniques du « Temps ». J'ai lu, l'autre jour, un nouveau roman de lui : « Le cycle de lord Chelsea », tome III : Premier et dernier amour. M. Abel Hermant a une certaine réputation. Ce doit être pour autre chose que ses livres ? Celui-ci est, en effet, l'insignifiance même. Aucun intérêt. L'auteur prend des airs mystérieux, on ne voit pas pourquoi. On finit par rire, à la fin, de ce bavardage affecté qui ne rime à rien. M. Abel Hermant est bien comique aussi par sa façon d'écrire. Sous prétexte de purisme, il mélange à la langue d'aujourd'hui des formes abandonnées qui produisent l'effet le plus baroque. Exemples : « Il eut la surprise de voir une des deux femmes qui soignaient à son ménage... » « Jamais son Excellence n'a consenti de s'habiller... » « Je n'aime pas plus de rencontrer sur son chemin un homme de police que les Russes de rencontrer un pope... » « Il était résolu de violer de toutes les manières... » Tout le livre est écrit avec cette élégance. Encore je fais grâce de passages où l'auteur se tortille de la façon la plus prétentieuse. En réalité, c'est quand les gens ne savent pas écrire, et que le style ne leur est pas naturel, qu'ils tombent dans cette recherche. M. Abel Hermant se doute-t-il que des écrivains presque sans renom et qui écrivent le style le plus simple, ont cent fois plus de talent que lui et que leurs livres disent quelque chose auprès des siens qui ne contiennent rien ? Faire la preuve serait facile. Cent pour une.

Plutôt que ressusciter des formes abandonnées pour se donner un genre, M. Abel Hermant ferait mieux d'apprendre à ne pas écrire comme un portier. Lisez dans la « Revue française », N° 23, novembre 1924, « Trois croquis de village ». Dans le dernier, vous trouverez ceci : « Comme le village n'est pas très conséquent ni très éloigné de la ville... »

Paul LÉAUTAUD : « Passe-Temps ».

Communiqué par : M. J.

OPINIONS

L'ÉCOLE ET L'EMPIRE

La circulaire émanant de S. E. Bottai, le 30 novembre, sur la tâche de l'école en rapport avec l'événement historique de la conquête de l'Empire, est l'indice, d'une part, de la manière dont il entend que soit façonnée par l'intérieur l'âme de l'école, de l'autre, de la large vision qu'il a de la fonction de l'école elle-même et de l'intime liaison dans laquelle elle doit se trouver avec les problèmes et les idéaux qui constituent la vie concrète et l'histoire de la Nation.

.....

La Révolution fasciste fut l'accomplissement idéal de l'intégration territoriale obtenue par la grande guerre et le développement spirituel et politique de la conquête d'une nouvelle conscience de l'Etat contenu à l'origine seulement à l'état potentiel dans le grand fait de l'intervention de 15 et dans celui de la victoire de 1918. Enfin, la conquête de l'Ethiopie, voulue et réalisée avec grandeur dans les intentions et puissance dans les moyens, et dans le style fasciste, clôt un immense cycle historique et en ouvre un nouveau faisant réapparaître, selon la phrase sculpturale du Duce, l'empire sur les collines fatales de Rome et ramenant l'Italie à cette fonction impériale qui, quoique dans le nouveau climat et dans les conditions profondément différentes du monde moderne, regroupe l'Etat italien, Etat d'avenir par essence, le plus révolutionnaire qui se puisse concevoir sur des bases sainement conservatrices, pour la mission dominatrice et civilisatrice de Rome.

.....

Dans ce sens, l'Empire doit devenir une partie essentielle de l'âme et des tâches spirituelles de l'école. Et cela est le haut avertissement que justement S. E. Bottai a voulu donner aux maîtres d'école italiens.

De *Vita Scolastica*, extr. et trad. Alb. R.

PRATIQUE

A PROPOS DE SOLFÈGE

Harmonique.

Le sens harmonique, on le sait, se dégage de la structure mélodique qui en est le principe fécondant, par le jeu même des attirances, des marches de sensibles, du besoin de repos, de la nécessité qu'il y a d'apporter une conclusion à une mélodie. Ce sens harmonique peut et doit être développé de bonne heure chez les enfants : voilà une thèse que nous nous proposons d'étayer par les considérations et les faits suivants.

Dans de nombreuses leçons ayant pour objet le développement et l'éveil du sens auditif musical, nous avons été maintes fois frappé de constater, soit à l'école primaire, soit au Conservatoire même, que dans la majorité des cas, les élèves sont dépourvus de ce sens harmonique qui leur permet de distinguer, sans hésitation aucune :

- 1° entre une tierce majeure et une tierce mineure ;
- 2° entre un accord parfait majeur et un accord parfait mineur ;
- 3° de chanter indifféremment un accord parfait, majeur ou mineur, à partir d'un son donné pris comme fondamental ;
- 4° de chanter un accord parfait, majeur ou mineur, à partir d'un son donné considéré comme la quinte de cet accord ;
- 5° de chanter, en le reconstituant dans sa position fondamen-

tale, un accord parfait, majeur ou mineur, à partir d'un son donné, considéré cette fois comme la tierce de l'accord.

En nous inspirant de l'œuvre remarquable qu'est le « Cours de Solfège » de E. Jaques-Dalcroze, nous avons créé, à l'usage des élèves du Conservatoire, des exercices de dictées musicales ¹ propres à développer ce sens de l'harmonie, si nécessaire au futur musicien.

A l'école primaire, d'autre part, nous avons souvent regretté qu'à côté des exercices de solfège essentiellement mélodiques, aucune discipline spéciale ne se fût préoccupée de diriger la sensibilité auditive des élèves vers le sens harmonique en leur faisant entendre ou chanter des accords de trois ou même de quatre sons, la simultanéité des voix devant, à elle seule, éveiller l'attention.

Ce n'est que plus tard que, reprenant nos exercices de dictées mélodiques et harmoniques, nous les avons adaptées à l'enseignement du solfège.

Il est certain, sans doute, que les exercices de solfège à deux ou à trois voix, tels qu'ils sont présentés dans certains manuels à l'usage des écoles primaires ², que les canons à deux ou à trois voix offrent un attrait tout particulier dans l'étude du solfège ; toutefois ces exercices ne répondent qu'imparfaitement au but que nous nous proposons, parce qu'ils tentent à développer chez les enfants le style polyphonique avant tout. Voilà les faits.

Or, que réclame l'étude de la musique, sinon, de l'œil qu'il perçoive simultanément deux ou plusieurs notes disposées sur une ou deux portées ; de l'ouïe, qu'elle entende le plus souvent deux, trois ou même quatre voix à la fois, qu'elle les suive séparément, qu'elle en fasse l'analyse ou la synthèse, toutes choses qui demandent à l'esprit une indépendance qu'aucune autre science ne réclame ³.

Une sensibilité musicale devra donc trouver, pour la développer, des procédés pratiques, variés, attrayants, dépourvus de toute spéculation de l'ordre intellectuel, car si en général l'élève reste enfant très tard, si du point de vue intellectuel, il rebute aux théories qu'on lui impose, il réagit, par contre, lorsqu'on s'adresse à ses sens, lorsque son émotivité est mise à contribution.

Tels que nous les présentons, les exercices du solfège à caractère mélodique et harmonique tout à la fois ont pour objet de fixer, par *l'image visuelle*, en même temps que par *l'audition*, la notion de l'accord ; par l'image visuelle, grâce à la disposition en écriture verti-

¹ L. Hämmerli : *Introduction au Cours de dictées musicales*, chez Fœtisch frères S. A., Lausanne.

² Cf. G. Pantillon : *Les premiers éléments du solfège* et F. Mathil : *Lectures musicales*, ouvrages en usage, le premier dans les Ecoles primaires neuchâtoises, le second dans les Ecoles genevoises.

³ Voir à ce propos, Anne-Marie Mangeot : *Manuel pratique de lecture horizontale et verticale*. Ed. Paris, Ecole normale de musique.

cale d'un agrégat sonore ; par l'audition, grâce à la valeur expressive de cet accord, valeur expressive susceptible de varier suivant la fonction qu'on lui prête et qui peut être de tonique, de dominante ou de sous-dominante.

Nous pensons aussi que seuls, la sensibilité auditive, l'éveil du sens harmonique, la justesse absolue sont à considérer ; le domaine de l'intellectualisme, comportant le raisonnement, l'analyse ou la synthèse ne devant être envisagé que plus tard. « De quoi s'agit-il ? » était un mot fréquent de Foch ; ce peut être aussi le propos de l'élève au moment où son besoin de connaître se manifeste : attendons ce moment.

Nos observations nous ont montré que dès l'instant où nous faisons intervenir, au cours d'une mélodie, un accord de deux ou de trois sons, les élèves sont conquis, subjugués par la qualité expressive de l'accord plaqué venant s'ajouter au contour mélodique. En conséquence, s'il demeure entendu qu'une œuvre musicale n'atteint son complet développement que par la conjugaison des éléments, rythme, mélodie et harmonie, il n'est pas douteux que ce dernier élément « harmonie » ne doive faire chez l'apprenti musicien l'objet d'une éducation spéciale, quand bien même elle ne devrait être considérée que comme très rudimentaire.

L'ouvrage de M. Ch. Mayor¹ souscrit pleinement, dans son esprit, aux considérations qui précèdent ; d'autre part, et en ce qui concerne la lecture visuelle plus particulièrement, celui de M^{lle} Mangeot¹ corrobore ce même point de vue.

(A suivre.)

L. HÄMMERLI.

LECTURES LITTÉRAIRES

La mère Blaise et sa chèvre.

La mère Blaise tricotait des bas. Pourquoi, mon Dieu, pourquoi tricotait-elle des bas ? Elle en avait dans son armoire plus qu'elle n'en porterait jamais.

Sa chèvre était bien plus fine qu'elle : si elle se donnait du mal, c'était pour manger. Les bêtes sont maladroites, tout de même, avec leurs quatre pattes. Il est vrai qu'elles peuvent mieux grimper, mais ensuite, n'ayant pas de bras, elles doivent se servir de leur tête comme nous de nos mains. Il y avait une chose que la mère Blaise n'avait jamais pu comprendre : c'est que les chèvres ne se piquent pas le dedans de la bouche en mordant dans les épines.

(Charles-Louis Philippe : *Dans la petite ville.*)

¹ Déjà cité.

Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration du Canton de Vaud

Ouverture de l'année scolaire 1937- 1938 :

LUNDI 12 AVRIL 1937

Examens d'admission :

LUNDI 12 AVRIL A 8 HEURES

Age d'entrée en première année : 14 ans au 15 octobre

Les inscriptions doivent être prises avant le 25 [mars 1937. Voir la Feuille
des Avis officiels des 19 février et 5 mars.

◆ Cours officiels d'allemand

organisés par le Canton et la Ville de St-Gall à

L'INSTITUT POUR JEUNES GENS

sur le ROSENBERG près ST-GALL

L'unique école privée suisse avec cours off. d'allemand. Possibilité de suivre, à côté des Cours d'allemand, les leçons dans les Sections générales de l'Ecole (Maturité, diplôme commercial). Juillet-sept. : Cours de vacances.

L'ALLEMAND

à l'Ecole Tamé, Baden 57. Cours de toute durée, à toute époque et pour tous. Prép. examens emplois fédéraux. Dipl. langues et commerce en 3 et 6 mois.

ECHANGE

Maître secondaire des environs de Berne cherche à placer sa fille de 17 ans en échange dans une famille de la Suisse française, contre une jeune fille de même condition. Durée de l'échange 9 mois. Occasion d'apprendre l'allemand et le ménage. Famille de pasteur, de professeur ou d'instituteur préférée. S'adresser au Directeur des Ecoles de La Tour-de-Peilz qui renseignera.

J. A.

C'est à une époque de difficultés et d'injustices économiques comme celle que nous traversons actuellement, où le coût de la vie est élevé et les salaires réduits, que le consommateur, anxieux, devrait surtout penser aux associations d'entraide que sont les

COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION!

La coopérative de consommation fournit toutes les marchandises de première nécessité dans la meilleure qualité et au plus bas prix possible. Contrairement à ce qui se passe dans les entreprises privées, elle répartit l'excédent d'exploitation entre tous les sociétaires-acheteurs. Plus le chiffre d'achats d'un sociétaire est élevé, plus forte est sa part d'excédent (ristourne). Il faut être aveugle pour ne pas voir les avantages d'un tel système!

UNION SUISSE DES COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION (USC), BALE

Universitaire pédagogue diplômé

cherche place. Enseignement en français et en allemand. Enfants difficiles. Offres sous chiffre **W 22496 X** Publicitas, Genève.

FLORENCE-ROME

évent. : Sienne et Naples - 11 jours, vacances Pâques. Prix appr. fr. 150.- tout compris (voyage et hôtel).

S'adresser : M. Chantrens, instituteur, Montreux

Empaillage

de tous les
animaux
pour écoles

Chamoisage de peaux — Fabrication de **Fourrures**

Labor. zool. et Pelleterie, M. Layritz, Bienne 7, ch. d. Pins 15



DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR	BULLETIN
ALB. RUDHARDT	CH. GREC
GENÈVE, rue des Pénates, 3	VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

DICTIONNAIRES LAROUSSE

- GRAND MEMENTO ENCYCLOPÉDIQUE**, 2 vol. — Le 2e vol. paraîtra en novembre 1937. Prix de souscription aux deux volumes Fr. 73.50
- DICTIONNAIRE ANALOGIQUE DE MAQUET**. Les mots par les idées — Les idées par les mots. 1 vol. relié toile, 600 pages » 9.25
- L'ENCYCLOPÉDIE FRANÇAISE PERMANENTE**, 21 vol. Un bilan de la civilisation moderne. Ont déjà paru : L'Etat, Arts et Littératures, l'Espèce humaine, l'Etre humain. Chaque volume, reliure plein peau » 39.90
Prix spéciaux pour souscription à l'œuvre complète.
- NOUVEAU PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ**, 1 vol. de 1760 pages format 13 × 19,7, 6200 gravures, 220 planches et tableaux, 140 cartes » 8.60
- LAROUSSE AGRICOLE**, 2 vol. de 1650 pages, format 32 × 25 cm., 6216 gravures, 102 planches en noir et 40 en couleurs » 67.20
- LAROUSSE COMMERCIAL**, 1 vol. de 1350 pages, format 20 × 27 cm., 1020 gravures, 12 planches en noir et 19 en couleurs » 46.20
- LAROUSSE MÉDICAL**, 1 vol. de 1400 pages, format 20 × 27 cm., 2414 gravures, 49 tableaux, 36 planches en couleurs » 43.—
- LAROUSSE MÉNAGER**, 1 vol. de 1260 pages, format 20 × 27 cm., 2112 gravures, 27 planches en noir et 21 en couleurs » 45.15
- LAROUSSE UNIVERSEL**, 2 vol. de 2600 pages, format 21 × 30,5 cm., 27 000 gravures, 72 planches en couleurs, 112 en similligravure » 69.30
- LAROUSSE DE L'INDUSTRIE ET DES ARTS ET MÉTIERS**, 1 vol. format 20 × 27 cm., environ 1000 gravures, cartes et graphiques. Nombreuses planches en noir et en couleurs. » 46.20
- LAROUSSE DU XX^e SIÈCLE**, Encyclopédie et dictionnaire modernes. L'ouvrage comprend 6 volumes, chacun de 1100 pages environ, format 32 × 25 cm. Prix actuel » 310.—

** Ce prix s'entend pour la vente au comptant ; demander les prix spéciaux pour la vente à tempérament.*